

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AOUT 2018

L'an deux mille dix huit le six du mois d'août, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean ROUX

Date de convocation : 30/07/2018

PRESENTS : MM ROUX Jean, DUPIELLET Françoise, DUMONT Michel , Jean-Louis LANNES, GARD Daniel, COVIAUX Christian, Michèle ROUSSEAU, DUCOURNAU Nadine, SANCHEZ Martine, Michel SAURA, Pierre MAGNOL, Mauricette FAUCHE, Gilles BERGEON, Carine LETALLEC, Marc DUPERRIN,

ABSENTS : Michaël FUSEAU, Carine TRILLES,
Severine HERR qui donne pouvoir à Pierre MAGNOL
Cathy COUPAUD qui donne pouvoir à Jean-Louis LANNES

SECRETAIRE : Nadine DUCOURNAU

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 2/07/2018.

Michel SAURA attire l'attention du Conseil sur la sécurité au mini giratoire route de la cave et réclame à nouveau la pose de panneaux « Priorité à Gauche. Il lui est précisé que le Centre Routier est contre. C'est le code de la route qui s'applique, ce que confirme M. DUMONT : « le premier qui rentre dans le Rond Point est prioritaire et ces panneaux n'existent pas ».

Compte rendu adopté à l'unanimité

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Suite aux ventes ci-dessous sur la commune, la municipalité n'a pas souhaité faire valoir son droit de préemption :

-5/07/2018 – Me VIOSSANGE- VILLADARY Josianne – 217 ZD 8 – 86 Les Champs de Bert- 1765 M2 – 80 000 €

-6/07/2018- Me DE RICAUD – JLN SOC CIVILE IMMO – B 324 -953 – 47 CH Du Presbytère – 104 m2 – 90 000 €

-11/07/2018 – Me SANTOS MAUVEZIN – FARRAT Georgette – ZA 31-33-36 – Rue de l'église de Lafosse – 830 m2 -55 000 €

-17/07/2018 – Me DUPEYRON – LATAPIE SERE – ZL 72-74 – 721 CH de Noblet – 3253 m2 – 100 000 €

-26/07/2018 – Me SEPZ - GRAND CUBZAGUAIS CC – ZN 543 – Bellevue – 1900 m2 – 54 431.20 €

-1/08/2018 – Me SAN MARTIN – BRIAND Stéphane – B210-364 -655 Rue Hôtel de Ville- 9a58 – 150 000 €

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Travaux :

L'agence postale communale ouvrira ses portes en novembre dans le bureau à côté de l'accueil de la mairie. LA POSTE fournira le mobilier (livraison prévue le 16/10) et quelques travaux seront effectués par leur soin. Reste à la charge de la mairie les travaux électriques qui seront effectués par M. HOUSSIERE pour un montant de 939.24 € TTC.

Une prise en charge de ces travaux et de la future poste a été adressée à la Présidente de la Délégation Régionale du Groupe LA POSTE pour un montant HT de 62 394.64 €.

POUR 15 ABSTENTIONS : 2 Mme LETALLEC et MME ROUSSEAU

2018/102 –Personnel AGENCE POSTALE :

Après un appel à candidature, 5 personnes sur 70 ont été reçues en mairie.

Le choix s'est porté sur Mme QUINQUENEL Marie qui a déjà travaillé à l'agence postale de TEUILLAC ainsi qu'à la Mairie.

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

(Article 3 1° de la loi no 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée)

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et ses articles 3¹⁰ et 34;

Considérant qu'en raison de l'accroissement du travail administratif, il y a lieu de créer 1 emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité à temps incomplet 20/35 h dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés;

DÉCIDE

- La création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent 20/35 h

D'adjoint administratif C1 à l'indice brut 347

Pour un accroissement temporaire d'activité à temps incomplet à dater du 15/10/2018

- L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget;

- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 15/10/2018

Mme QUINQUENEL Marie recevra une formation avant sa prise de poste.

POUR : 15 ABSTENTIONS : 2

HORAIRES D'OUVERTURE DE L' AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi : 8 h 45 à 12 h 15

Samedi : 9 h à 12 h 30

2018/103 -PERSONNEL COMMUNAL –TITULARISATION MME AMBLARD

La période de stage de Mme AMBLARD prenant fin en septembre et suite à l'exposé du Maire, le conseil municipal après délibération décide de titulariser Mme AMBLARD à dater du 22/09/2018 pour 20/35 h, en qualité d'adjoint administratif territorial.

Mme AMBLARD donne entière satisfaction à la municipalité.

Les TAP n'ayant plus lieu, son temps de travail sera réparti entre la mairie, l'agence postale, la garderie et la bibliothèque.

POUR 17 CONTRE

**2018/104 -RENOUVELLEMENT CONTRAT ADJOINT TECHNIQUE M. BEAUCOURT
POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE**

POUR 17 CONTRE

MEDIATHEQUE –

- Mur Pignon et signalétique ????
- Enrobé, cailloux lavés ou herbe devant le bâtiment ????
- Travaux AKISTEL (rambarde et petit portail) devis à valider
- Mur mitoyen MAUGET neuf ou à rénover ?

La commission des bâtiments se réunira pour toutes ces questions et présentera des propositions au conseil.

M GARD souhaite que M. DUCRAUX fasse le point sur les moins et plus values de ce chantier.

2018/105 -SOUS TRAITANT CFA DIVISION

Le Maire présente au conseil la demande de sous-traitance de CFA DIVISION DE NSA à la société ALTITUDE ASCENSEUR pour un montant de 4 300 € HT. Après un large débat et à l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte cette demande et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette sous-traitance.

POUR 17

2018/106 -MAIRIE APPEL D'OFFRES ARCHITECTE

Suite à la proposition de restructuration avec extension de la Mairie faite par M. LESBATS du cabinet SODIBA, le conseil municipal accepte ce programme et décide de lancer un appel d'offres pour le choix du maitre d'œuvre et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

M GARD précise que le Cabinet SODIBA nous accompagnera dans l'appel d'offres et analysera les offres reçues.

2018/107 -PLU –APPEL D’OFFRES POUR MISSION D’ETUDE DIVISION PARCELLAIRE

Suite à la venue de M. DEL AGUILLA du CAUE et après délibération

La commune entend confier à un prestataire de services, après mise en concurrence, la réalisation d'une mission d'études "d'identification des capacités de division parcellaire et d'encadrement réglementaire du processus dans le PLU".

Le but poursuivi par la collectivité est de répondre simultanément à ses objectifs à atteindre en matière de développement urbain, à ses besoins de création de logements et à l'encadrement des initiatives privées en terme de divisions parcellaires. Aussi le conseil municipal charge le maire de mettre en concurrence des cabinets d'urbaniste par courrier.

POUR : 16

ABSTENTION : 1 Mme LE TALLEC

2018/ –OPHTALMOLOGUE

Le Maire rend compte au conseil de l'entretien qu'il a eu avec M. GODENECHÉ qui lui a confirmé son départ pour fin août et de plus il enlève le matériel de PUGNAC pour le transférer à son cabinet de BORDEAUX.

M. ROUX informe les élus de la proposition de M. KERAUTRET, ophtalmologue sur ST ANDRE DE CUBZAC qui propose de faire sur PUGNAC de la TELEMEDECINE avec une orthoptiste. M KERAUTRET étant en vacances, contact sera pris dès son retour.

2018/108 -DM

GYM SENIORS

M le Maire rappelle la GYM SENIORS mise en place à la RPA, il regrette le peu de participants aussi il se rendra sur place pour encourager une plus forte participation à cette animation.

2018/109 MULTISPORTS

Suite à l'arrêt des TAP, le conseil municipal décide de renouveler le MULTISPORTS le mercredi matin pour les élèves du primaire du CE2 au CM2 et charge le maire de solliciter le DEPARTEMENT en vue d'une subvention pour l'emploi de M. LIZON à dater de septembre par Emplois Loisirs Gironde. M JOUCLAS du Département sera contacté pour cette mise en place.

2018/110 -PROTECTION SOCIALE –PREVOYANCE

Le maire informe le conseil de l'annulation du contrat de groupe auprès d'EOVI, vu le taux demandé soit 4.10% au lieu de 1.03 %. La commune participait à cette protection aussi
Après délibération, le conseil municipal décide de renouveler sa participation
A hauteur de 25 % sur tous les contrats labélisés souscrits par les agents titulaires de la commune à partir d'octobre 2018.
L'avis du Comité Technique sera sollicité.

M DUMONT signale qu'en cas d'arrêt prolongé le contrat de l'agent pourra être annulé.

Il est rappelé que la commune participe à hauteur de 10 € /mois / agent sur les contrats labélisés santé (6 personnes en bénéficiant)

YOGA demande supplémentaire de salle

Le conseil accepte la demande de Mme ARNAUD pour un cours supplémentaire de yoga le mercredi en plus du mardi au Centre Culturel. Une convention devra être signée entre les parties.

DIVERS

Pierre MAGNOL demande au conseil de réfléchir sur le poste de M. LAFON, adjoint d'animation à la bibliothèque 20 h par semaine, sa période de stage se terminant en janvier 2019.

- Titularisation et augmentation du temps de travail seront à décider prochainement.
Les horaires ainsi que sa fiche de poste seront révisés en septembre du fait de l'arrêt des TAP. Il est souhaitable que des horaires fixes soient maintenus, aussi les bénévoles sont attendus pour prendre le relais lors des vacances ou absences de M. LAFON.
Les demandes de congés devront être déposées en amont pour prévoir les remplacements. (La bibliothèque ne peut être fermée 4 semaines en été et à chaque période de vacances)
Ces périodes de vacances scolaires devront être mises à profit pour préparer les animations du trimestre suivant. Il est rappelé que toutes manifestations et

décisions doivent être prises en concertation avec Nadine DUCOURNAU responsable de la Bibliothèque et Mme LISSARRE qui gère le personnel.

Nadine DUCOURNAU rappelle le concert à l'église de Lafosse le 8 septembre prochain. Une chorale de Villenave d'Ornon donnera son récital.

Daniel GARD souhaiterait connaître la fréquentation des enfants des écoles au tennis couvert. Les enseignants seront interrogés lors de la réunion de présentation en début d'année scolaire.

Mauricette FAUCHE annonce que le FORUM DES ASSOCIATIONS se déroulera au centre culturel le 8 septembre prochain. Vu le nombre d'inscriptions elle souhaiterait un chapiteau. Un spectacle de danse sera donné par les associations l'après-midi.

Michèle ROUSSEAU rappelle la répétition publique du quatuor Varèse à l'église de PUGNAC le 14 août à 18 h dans le cadre du Festival FLAM.

Michel DUMONT devant se rendre chemin des Greliers, a constaté que beaucoup de Pugnacais n'avaient pas encore posé leur numéro de maison. Un rappel sera fait dans le bulletin.

Le Maire indique qu'il compte réunir les propriétaires de pavillons en lotissement pour l'entretien des espaces communs.

Carine LETALLEC déplore le manque de civisme des gens qui empruntent les trottoirs pour éviter les dos d'âne. Il est signalé un bris de vitre à l'abri bus de ST URBAIN.

Pour raisons professionnelles Mme LE TALLEC doit démissionner de ses commissions et demande son remplacement à la prochaine réunion de conseil.

Les postes sont ouverts pour le SI collège de Bourg, SI collège et lycées Blaye et commission scolaires.

Françoise DUPIELLET indique qu'un concert JAZZ sera donné par l'école de Musique du Grand Cubzaguais le 2 avril prochain.

Elle regrette vivement que le dernier bulletin municipal n'ait pu être distribué avant le cinéma plein air. Tout le personnel masculin a été en formation 3 jours jusqu'au jeudi soir cette semaine là et il y avait beaucoup de retard à rattraper ...

Sur le vendredi le délai était très court, sachant que 2 jours sont nécessaires.

M DUPERRIN rappelle la fête de la CHAPELLE le 16/09, les travaux de toiture ont enfin été réalisés. Il souhaiterait que la haie soit rabattue à 1.80 m. Les devis devront être réactualisés.

Une date devra être choisie pour l'inauguration du Tennis couvert et de la Médiathèque (24 novembre ou 8 décembre). Le 24 novembre est retenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.